



Patrimoine Protect 90

TITRE DE CRÉANCE DE DROIT FRANCAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE EN COURS DE VIE, CI-APRÈS LE « SUPPORT » OU « TITRE ».

Le produit présente une maturité ouverte⁽¹⁾. L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle en cours de vie. Le Support offre une protection permanente du capital égale à 90% de la plus haute valorisation quotidienne atteinte par le Support depuis sa création⁽¹⁾. Il présente un risque de perte en capital de 10% en cours de vie⁽²⁾.

- **Émetteur** : Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A, Fitch Ratings A+)⁽³⁾.
L'investisseur supporte le risque de crédit lié au non-remboursement en cas de faillite, de défaut de paiement et mise en résolution de Barclays Bank PLC en tant qu'émetteur.
- **Éligibilité** : contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte. CNP Assurances s'est assuré de l'éligibilité de l'instrument financier décrit dans cette brochure comme support en unité de compte de ses contrats d'assurance vie et de capitalisation. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'émetteur, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- **La présente brochure ne constitue pas la documentation commerciale d'une unité de compte ni une offre d'adhésion au contrat d'assurance vie.** Elle décrit les caractéristiques financières du titre de créance Patrimoine Protect 90 et ne prend pas en compte les spécificités liées à un investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.
- **Catégorie d'investisseurs** : cet instrument financier s'adresse à des investisseurs professionnels et non-professionnels.
- **Période de commercialisation** : A partir du 6 février 2023
- **Cotation** : Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
- **ISIN** : FR001400E3R7

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

⁽¹⁾ Le détail des dates figure en page 7 de la présente brochure.

⁽²⁾ Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution de Barclays Bank PLC.

⁽³⁾ Notations en vigueur au 23 novembre 2022. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au Support.

Patrimoine Protect 90

FONCTIONNEMENT DU SUPPORT

- Le Support « Patrimoine Protect 90 » **présente une maturité ouverte**⁽¹⁾.
- Le Support « Patrimoine Protect 90 » reproduit l'évolution de l'**indice Patrimoine Protect 90** (« l'Indice de Référence »), composé de l'indice de Performance "Portfolio Patrimoine Europe VC4%"⁽²⁾ (« l'Indice de Performance ») et d'un actif de protection (« l'Actif de Protection⁽³⁾ »). L'Indice de Référence est calculé, tenu à jour et publié par Solactive, un fournisseur d'indices reconnu.
- L'Indice de Performance "Portfolio Patrimoine Europe VC4%"⁽²⁾ offre une **exposition à un fonds géré par Carmignac Gestion Luxembourg** : Carmignac Portfolio Patrimoine Europe - Part F LU1744630424 - (« le Fonds »), avec un mécanisme de contrôle de **volatilité annualisée cible de 4% (VC4%)** afin de contrôler le risque de volatilité et d'offrir un potentiel de rendement plus stable dans divers environnements de marché.
- L'Actif de Protection⁽³⁾ permet à l'investisseur de bénéficier en cours de vie d'une **protection**⁽⁴⁾ **permanente en capital égale à 90% de la plus haute valorisation quotidienne** atteinte par le Support depuis son lancement, défini comme le Niveau de protection en capital.

Niveau de protection en capital
=
90% de la plus haute valorisation quotidienne atteinte par le Support depuis son lancement.

- Le Support peut offrir une **liquidité quotidienne** sans frais. Les souscriptions et rachats se feront au niveau de la Valeur liquidative quotidienne du Support.

EN RÉSUMÉ



Le Support Patrimoine Protect 90 est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du Support Patrimoine Protect 90 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce Support est proposé.

⁽¹⁾ Le détail des dates figure en page 7 de la présente brochure. Sous réserve qu'aucun remboursement anticipé au gré de l'Emetteur n'ait eu lieu.

⁽²⁾ Davantage d'informations sur l'Indice de Performance "Portfolio Patrimoine Europe VC4%" sont disponibles en page 4.

⁽³⁾ Davantage d'informations sont disponibles sur l'Actif de protection en page 5.

⁽⁴⁾ Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution de Barclays Bank PLC.

AVANTAGES, INCONVENIENTS ET FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES

Le Support « Patrimoine Protect 90 » présente des avantages tels qu'une protection⁽¹⁾ permanente en capital égale à 90% de la plus haute valorisation quotidienne atteinte par le Support depuis son lancement (valeur de lancement comprise).

- La protection est permanente : à tout moment, le Support « Patrimoine Protect 90 » offre une protection égale à 90% de la plus haute valorisation quotidienne atteinte par le Support depuis son lancement. Cette protection continue bénéficie à un investisseur qui souhaiterait, le cas échéant, sortir du Support à tout moment.
- Si la Valeur du Support augmente, le Niveau de protection en capital augmente également. Par la suite, la Valeur du Support ne pourra pas être inférieure au Niveau de protection en capital, même en cas de baisse de l'indice de Performance "Portfolio Patrimoine Europe VC4%".
- Le Niveau de protection en capital peut augmenter au-delà de 100% du capital initialement investi.
- L'indice de Performance "Portfolio Patrimoine Europe VC4%" offre une exposition à un fonds géré par Carmignac Gestion Luxembourg diversifié en termes de classes d'actifs sur la zone Europe (Russie et Turquie y compris).
- Le Support ne comporte pas de maturité fixe et offre une liquidité quotidienne : l'investisseur peut en sortir à une fréquence quotidienne.

INCONVENIENTS

Un investissement dans le Support « Patrimoine Protect 90 » induit également certains risques : les investisseurs peuvent subir une perte en capital et sont exposés aux risques de marchés.

- L'investisseur peut subir une perte en capital : le Support « Patrimoine Protect 90 » offre une protection égale à 90% de la plus haute valorisation quotidienne atteinte par le Support depuis son lancement. Par conséquent, l'investisseur subit une perte en capital pouvant aller jusqu'à 10% en cours de vie si sa Valeur est inférieure à sa valeur de lancement. Ce serait notamment le cas dans des conditions de marchés baissières dès le lancement du Support « Patrimoine Protect 90 » et sans remontée suffisante de sa Valeur jusqu'à son remboursement.
- Le Support « Patrimoine Protect 90 » est soumis aux risques de marchés : le rendement potentiel d'un investissement dans ce Support dépend de la performance de l'indice de Performance "Portfolio Patrimoine Europe VC4%", qui repose lui-même sur son exposition à ses composants, calculée à travers le mécanisme de contrôle de volatilité.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite et mise en résolution de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le produit peut être proposé comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant la sortie. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base qui inclut notamment les principaux risques suivants :

- RISQUE DE CRÉDIT** : L'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de l'Émetteur, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi ainsi que le coupon restant éventuellement encore à payer.
- RISQUE DE LIQUIDITÉ** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi.
- RISQUE DE FLUCTUATION DU PRIX DU PRODUIT** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s), de la volatilité, des taux d'intérêt et de la situation financière), pouvant aboutir dans certains cas à la perte partielle du montant investi.
- RISQUE DE PERTE EN CAPITAL** : Le produit présente un risque de perte en capital. En cas de sortie, le prix de rachat du produit pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement du produit peut être inférieur au capital initial investi.
- RISQUE LIÉ AU REMBOURSEMENT AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR** : Barclays, à son entière discrétion, peut rembourser le produit de manière anticipée en exerçant l'option de remboursement de l'émetteur au niveau de sa valorisation applicable à la date du remboursement. En prenant une telle décision, Barclays n'est nullement tenue de prendre en compte les intérêts de l'investisseur ou de toute autre partie. Si l'option de remboursement est exercée, les investisseurs ne recevront pas les intérêts ni les autres paiements qui auraient été dus.
- RISQUE DE MONÉTISATION** : En vue de respecter les contraintes de protection permanente de 90% de la plus haute valorisation quotidienne du Support, l'exposition à l'Indice de Performance peut devenir nulle, notamment si le coût de l'actif de protection est trop élevé au moment de son renouvellement. Le rendement du Support deviendrait alors égal au rendement d'un actif monétaire. Dans ce scénario, Barclays pourra exercer son droit de rembourser le produit de manière anticipée et les investisseurs recevront la valeur liquidative du Support, plafonnée à 90 % de la plus haute valorisation quotidienne atteinte par le Support depuis son lancement.
- RISQUE LIÉ AU COUT DE L'ACTIF DE PROTECTION** : Le coût de l'Actif de Protection est déduit quotidiennement de la performance de l'Indice de Performance. Ce coût vient donc réduire la performance potentielle du produit.

⁽¹⁾ Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution de Barclays Bank PLC.

PRÉSENTATION DE L'INDICE DE PERFORMANCE

L'Indice de Performance "Portfolio Patrimoine Europe VC4%" offre une exposition à un fonds géré par Carmignac Gestion Luxembourg : Carmignac Portfolio Patrimoine Europe (LU1744630424), avec un mécanisme de contrôle de volatilité annualisée cible de 4% (VC4%) afin de contrôler le risque de volatilité et d'offrir un rendement plus stable dans des environnements de marché divers. Cet indice intègre un prélèvement forfaitaire de 0,90% par an appliqué annuellement à sa performance.

DESCRIPTION DU FONDS "CARMIGNAC PORTFOLIO PATRIMOINE EUROPE"⁽¹⁾

Le fonds Carmignac Portfolio Patrimoine Europe offre une exposition diversifiée en termes de classes d'actifs sur la zone Europe (Russie et Turquie y compris).

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe – Part F (le Fonds)								
ISIN	LU1744630424 (Part F)							
Date de création	29/12/2017							
Classification	Obligations, obligations convertibles, instruments du marché monétaire, actions et dépôts en EUR							
Objectif du fonds	Carmignac Portfolio Patrimoine Europe est un fonds mixte et socialement responsable (UCITS) qui cherche à identifier les sources de rentabilité les plus attractives parmi les marchés actions et obligataires européens, tout en atténuant les risques de pertes potentielles. Il vise également à surperformer son indicateur de référence composé à 40% de l'indice STOXX Europe 600, à 40% de l'indice ICE BofA All Maturity All Euro Government et à 20% de l'indice ESTER capitalisé) sur une durée minimum de 3 ans. Pour cela, les gérants suivent un processus d'investissement qui combine une recherche minutieuse de sociétés de qualité en Europe et une gestion dynamique et réactive pour s'adapter rapidement aux mouvements des marchés. Le Fonds investit principalement dans des obligations émises dans des pays européens ou en devises européennes, ainsi que dans des actions européennes, y compris de Turquie et de Russie.							
Notation MorningStar ⁽²⁾	★★★★★ en date de juillet 2022.							
Profil de risque et de rendement	<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td style="background-color: #00a651; color: white;">4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td> </tr> </table> 1 étant le moins risqué, 7 le plus risqué.	1	2	3	4	5	6	7
1	2	3	4	5	6	7		

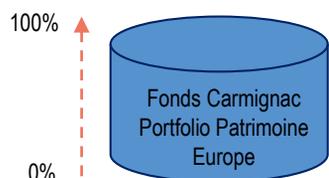
MÉCANISME DE CONTRÔLE DE VOLATILITÉ

L'indice de Performance "Portfolio Patrimoine Europe VC4%" intègre un mécanisme de contrôle de volatilité dans le but de stabiliser sa performance en cas de fortes fluctuations des marchés auxquels il est exposé.

Afin de maintenir un niveau de volatilité cible autour de 4%, l'allocation de l'Indice de Performance au Fonds Carmignac Portfolio Patrimoine Europe est ajustée quotidiennement selon la volatilité historique du Fonds sur les 20 derniers jours.

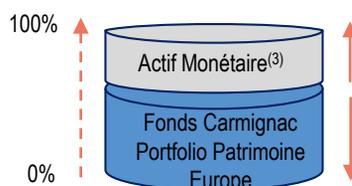
Deux cas sont possibles :

Cas 1 : Si la volatilité du Fonds Carmignac Portfolio Patrimoine Europe est inférieure ou égale à 4%, l'allocation de l'Indice de Performance au Fonds augmente dans une limite de 100% d'exposition totale.



Volatilité du Fonds Carmignac Portfolio Patrimoine Europe \leq 4%

Cas 2 : Si la volatilité du Fonds Carmignac Portfolio Patrimoine Europe est strictement supérieure à 4%, l'allocation de l'Indice de Performance au Fonds sera réduite progressivement au profit d'un Actif Monétaire⁽³⁾.



Volatilité du Fonds Carmignac Portfolio Patrimoine Europe $>$ 4%

Allocation de l'Indice de Performance

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au KIID et au prospectus du fonds Carmignac Portfolio Patrimoine Europe disponible sur le site internet de www.carmignac.fr rubrique fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement.

⁽²⁾ Cette note est une mesure quantitative qui classe tous les mois les fonds sur la base de leur performance passée sur 3, 5 et 10 ans sur une base ajustée du risque et par rapport à la moyenne de catégorie Morningstar à laquelle les fonds appartiennent. Source : <https://www.morningstar.fr/fr/news/161081/les-C3%A9toiles-morningstar-un-bon-outil-daide-%C3%A0-la-d%C3%A9cision.aspx>

⁽³⁾ L'Actif Monétaire est représenté par le taux monétaire de référence de la zone euro, le taux ESTER. Davantage d'informations sur le taux ESTER sont disponibles sur le site internet en français <https://www.banque-france.fr/statistiques/taux-et-cours/taux-interbancaires>

FUNCTIONNEMENT DE L'ACTIF DE PROTECTION

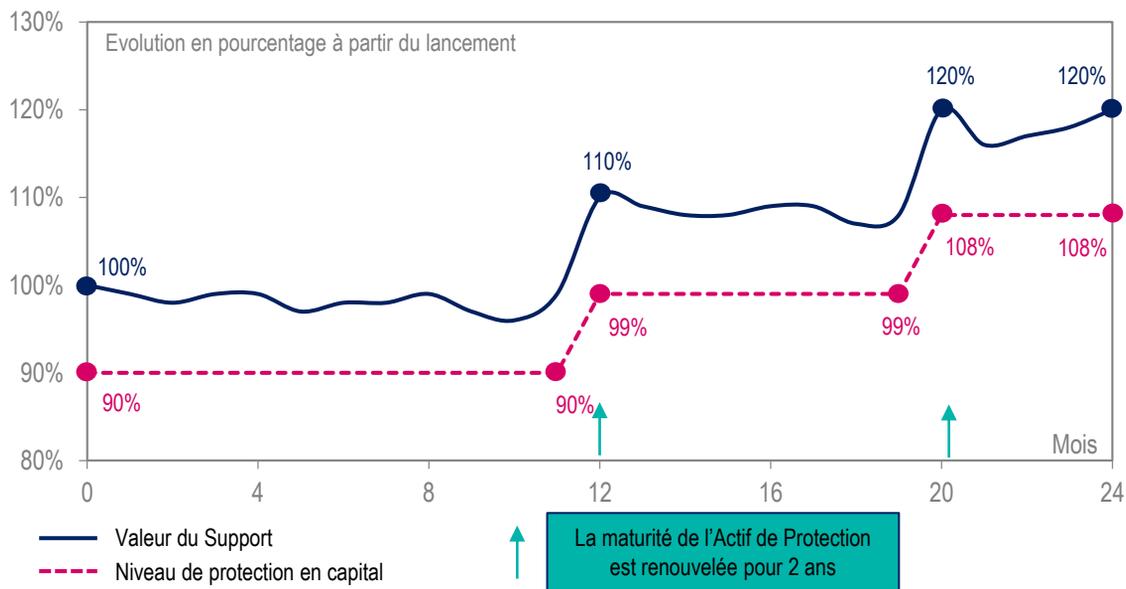
Le Support intègre une composante protection dont l'objectif est de protéger une valeur minimale de remboursement. L'Actif de Protection permet à l'investisseur de bénéficier en cours de vie d'une protection permanente en capital égale à 90% de la plus haute valorisation quotidienne atteinte par le Support depuis son lancement, défini comme le Niveau de protection en capital.

Ainsi, si une nouvelle plus haute valorisation quotidienne est atteinte alors, le Niveau de protection en capital augmente également. Par la suite, **la Valeur du Support ne pourra pas être inférieure au Niveau de protection en capital.**

L'Actif de Protection est un instrument financier dérivé de type Option dont la maturité initiale est de 2 ans. Un mécanisme de renouvellement automatique de l'Option est effectuée à chaque plus haute valorisation quotidienne atteinte par le Support depuis son lancement ou lorsque l'Option arrive à maturité, si les conditions de marche le permettent. En effet, dans certains cas (marchés baissiers) la valeur du Support peut être insuffisante pour permettre le renouvellement de l'Option et dans ce scénario, l'Indice de Performance ainsi que l'Option seront remplacés par un actif monétaire et le Support pourra être clôturé par l'Emetteur.

ILLUSTRATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ACTIF DE PROTECTION

LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CET EXEMPLE N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE, L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIRE LE MÉCANISME DU PRODUIT. ELLES NE PRÉJUGENT EN RIEN DE RÉSULTATS FUTURS ET NE SAURAIENT CONSTITUER EN AUCUNE MANIÈRE UNE OFFRE COMMERCIALE.



	Lancement du Support (mois 0)	Mois 1 à 11	Mois 12	Mois 13 à 20	Mois 21 à 23	Mois 24
Valeur du Support	100%	La Valeur du Support reste inférieure à 100%	La plus haute Valeur du Support depuis le lancement devient 110%	La Valeur du Support reste inférieure à 108%	La plus haute Valeur du Support depuis le lancement devient 120%	120%
Niveau de protection en capital	Le Niveau de protection est 90% (90% x 100%)	Le Niveau de protection reste inchangé à 90% (90% x 100%)	Le Niveau de protection devient 99% (90% x 110%)	Le Niveau de protection reste inchangé à 99% (90% x 110%)	Le Niveau de protection devient 108% (90% x 120%)	Le Niveau de protection est 108% (90% x 120%)

X% = plus haute valorisation quotidienne atteinte par le Support depuis son lancement

SCENARI DE PERFORMANCE

LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CES EXEMPLES N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE, L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIRE LE MÉCANISME DU PRODUIT. ELLES NE PRÉJUGENT EN RIEN DE RÉSULTATS FUTURS ET NE SAURAIENT CONSTITUER EN AUCUNE MANIÈRE UNE OFFRE COMMERCIALE.

- Indice de Performance "Portfolio Patrimoine Europe VC4%"
- Valeur du Support
- - - Niveau de protection en capital
- ↑ Renouvellement pour 2 ans de la maturité de l'option de protection

CAS FAVORABLE : INDICE DE PERFORMANCE FORTEMENT HAUSSIER À LONG TERME

Evolution en pourcentage à partir du lancement du Support



Dans ce scénario favorable, le Support atteint une nouvelle plus haute Valeur Liquidative aux mois 6, 12, 21 et 36.

A chacune de ces dates :

- le Niveau de protection en capital augmente pour atteindre 106,2% au mois 36
- la maturité de l'option de protection est étendue de 2 ans supplémentaires

Au mois 36 en cas de demande de rachat, l'investisseur est remboursé à hauteur de 118% du capital initial, soit un gain de 18% dans ce cas.

Sinon le Support continue a minima jusqu'au mois 60, avec un remboursement minimum égal au Niveau de protection en capital (soit 106,2%).

CAS MÉDIAN : INDICE DE PERFORMANCE FAIBLEMENT HAUSSIER À LONG TERME

Evolution en pourcentage à partir du lancement du Support



Dans ce scénario médian, le Support atteint une nouvelle plus haute Valeur Liquidative au mois 20.

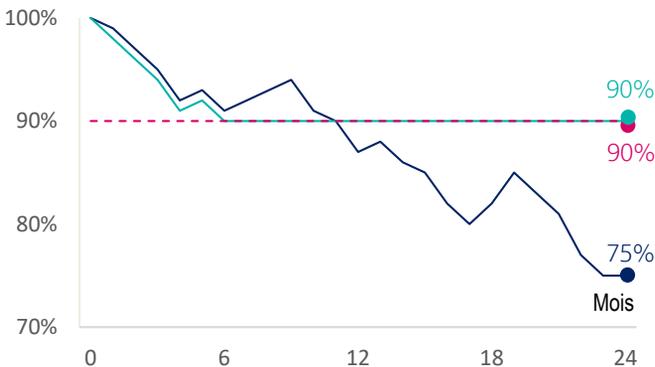
- le Niveau de protection en capital augmente pour atteindre 92,7% au mois 20
- la maturité de l'option de protection est étendue de 2 ans supplémentaires

Au mois 36 en cas de demande de rachat, l'investisseur est remboursé à hauteur de 93% du capital initial, soit une perte de 7% dans ce cas.

Sinon le Support continue a minima jusqu'au mois 44, avec un remboursement minimum égal au Niveau de protection en capital (soit 92,7%).

CAS DÉFAVORABLE : INDICE DE PERFORMANCE FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME

Evolution en pourcentage à partir du lancement du Support



Dans ce scénario défavorable, le Support n'a jamais atteint une nouvelle plus haute Valeur Liquidative depuis son lancement.

- le Niveau de protection en capital reste de 90% au mois 24
- la maturité de l'option de protection n'est jamais étendue de 2 ans supplémentaires au cours de ces 24 mois

A l'issue du mois 24, le Support n'ayant pas atteint de plus haute valorisation quotidienne depuis son lancement et la valeur du Support étant insuffisante pour permettre le renouvellement de l'Actif de Protection, le Support pourra alors être clôturé par l'Emetteur.

L'investisseur sera remboursé à hauteur du Niveau de protection en capital (soit 90%).

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution de Barclays Bank PLC.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Nature juridique	Titres de créance complexes de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie de 10% maximum.
Émetteur	Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A, Fitch Ratings A+). Notations en vigueur au 23 novembre 2022. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au Support.
Devise	Euro
Niveau de protection en capital	90% de la plus haute valorisation quotidienne atteinte par le Support depuis son lancement
Code ISIN	FR001400E3R7
Éligibilité	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte
Prix d'Émission	100% de la Valeur Nominale
Prix d'achat	100% du Prix d'Émission
Valeur nominale	100 €
Durée d'investissement	Maturité ouverte
Période de commercialisation	A partir du 6 février 2023
Date d'Émission	6 février 2023
Date de Constatation Initiale	6 février 2023
Indice de Référence	Indice Patrimoine Protect 90 (code BBG : BXIIPP90 Index).
Indice de Performance	Indice Portfolio Patrimoine Europe VC4% (code BBG : BXIIPPE4 Index).
Commission de distribution	CNP Assurances reçoit en sa qualité de distributeur de Barclays Bank PLC une rémunération annuelle maximale (calculée sur la base de la durée de vie maximale des titres), de 0,25% du montant des titres effectivement souscrits. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Une information complémentaire pourra être fournie aux investisseurs et investisseurs potentiels sur simple demande auprès du distributeur.
Remboursement anticipé au gré de l'Émetteur	Un remboursement par anticipation du titre de créance représentatif de l'unité de compte peut être exercé au gré de l'Émetteur au cours de la vie du produit. A la date de remboursement anticipé correspondante, le support sera remboursé à sa valeur de marché avec un niveau minimum égal à 90% de la plus haute valorisation quotidienne atteinte par le support depuis son lancement.
Publication et périodicité de la valorisation	Les valorisations indicatives des titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Reuters, Telekurs et Barclays.
Frais de sortie	Néant
Double valorisation	En plus de celle produite par Barclays Bank PLC, une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter de la Date de Constatation Initiale par une société de service indépendante financièrement de Barclays Bank PLC, Refinitiv. Ce service est payé par Barclays Bank PLC.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
Droit applicable	Droit français

AVERTISSEMENT

Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Le distributeur est amené à percevoir des rétrocessions de la part de nos fournisseurs de produits en contrepartie du service de distribution. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au Titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives. Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au Titre de créance. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus du Support Patrimoine Protect 90 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce Titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les Titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le Support Patrimoine Protect 90 est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Disponibilité du Prospectus (Documentation juridique) : Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 6 février 2023, se rattachant au prospectus de base, qui se compose du document Securities Note en date du 30 juin 2022 et du Document d'Enregistrement en date du 1^{er} juin 2022 <https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixedincome/2022/20220601-Barclays-Bank-PLC-Registration-Document.pdf> ainsi que de leurs suppléments, approuvés par la Banque Centrale D'Irlande régulateur en Irlande et formant ensemble un prospectus conforme à l'Article 8 du Règlement (EU) 2017/1129. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale D'Irlande, et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus de base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base les Conditions Définitives d'Émission et le résumé en langue locale sont disponibles sur les sites <https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2022/GSSP%20BBPLC%20Base%20Prospectus%209%202022.pdf> (Prospectus) et <https://home.barclays/investor-relations/fixed-income-investors/prospectus-and-documents/structured-securities-prospectuses/#supplements> (Suppléments) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Barclays Bank PLC à l'adresse indiquée sur le document, sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de Risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167. Siège social: 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Solactive AG est l'agent officiel de calcul et de maintenance de l'indice Patrimoine Protect 90, qui est détenu et administré par Barclays. Solactive AG n'offre aucune garantie ou assurance explicite ou tacite, concernant les résultats de l'utilisation de l'indice ou ses valeurs à un moment donné ou à tout autre égard. L'indice est simplement calculé et publié par Solactive AG qui s'efforce de garantir l'exactitude du calcul. Il n'y a aucune obligation pour Solactive AG - quelles que soient les obligations éventuelles envers les émetteurs - d'informer des tiers, y compris des investisseurs et / ou des intermédiaires financiers, de toute erreur dans l'indice. La publication de l'indice par Solactive AG ne constitue pas une recommandation d'investissement et ne contient aucune assurance ou opinion de Solactive AG concernant un éventuel investissement dans un instrument financier lié à cet indice.

Le fonds Carmignac Portfolio Patrimoine Europe qui compose l'indice de performance est un compartiment de la SICAV Carmignac Portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM 2009/65/CE, telle que modifiée et complétée. La gestion du Compartiment est partiellement assurée par la société de gestion Carmignac Gestion Luxembourg au travers de sa succursale londonienne et partiellement déléguée à Carmignac Gestion, située à Paris (France). Le prospectus, DICI, et les rapports annuels du Fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.fr ou sur simple demande auprès de la société de gestion. Le DICI et le prospectus doivent être consultés avant toute décision finale d'investissement.